



# Communiqué

Pour diffusion immédiate

Le 2 décembre 2015

## **La province peut faire davantage pour encourager l'exploitation minière en Ontario et doit adopter un plan à long terme pour l'inspection et l'assainissement des chantiers miniers désaffectés**

(TORONTO) Le ministère du Développement du Nord et des Mines (le Ministère) n'a pas su encourager l'exploitation minière en temps opportun en Ontario, même si la province offre un taux d'imposition sur l'extraction minière de beaucoup inférieur à la moyenne nationale, a fait savoir la vérificatrice générale Bonnie Lysyk dans son *Rapport annuel 2015*.

« Alors que l'Ontario est le plus important producteur de minerais au Canada, comptant pour un quart de la production nationale totale, une enquête auprès des entreprises minières et d'exploration a classé l'Ontario au neuvième rang parmi les provinces et territoires canadiens pour ce qui est de l'attractivité en matière d'investissement dans l'exploration minérale », a déclaré la vérificatrice générale après le dépôt du Rapport.

« Le Ministère a intérêt à évaluer l'efficacité de ses activités actuelles de promotion de l'investissement, étant donné le prix inférieur des métaux et minéraux ces dernières années », a ajouté M<sup>me</sup> Lysyk.

L'extraction minière peut produire des avantages économiques substantiels, mais peut aussi comporter un impact majeur sur l'environnement et des répercussions non négligeables sur la santé et la sécurité publique. Le Ministère est tenu, en vertu de la Loi sur les mines, d'inspecter les chantiers miniers, de coordonner l'assainissement des mines (y compris la collecte et la retenue de fonds pour faire en sorte que les exploitants privés régénèrent les chantiers miniers) et de neutraliser les dangers présents dans les mines désaffectées sur les terres de la Couronne. Ces dangers peuvent être d'ordre matériel, notamment les puits de mine et les structures abandonnées, ou environnemental, comme la lixiviation des métaux et les bassins de résidus miniers.

L'audit a révélé que le Ministère n'a pas recueilli suffisamment d'information pour estimer le coût d'assainissement global des 4 400 chantiers miniers abandonnés en Ontario depuis 1993, dont seulement 6 % ont été inspectés au cours des 5 dernières années. Le Ministère a récemment calculé qu'il en coûterait 372 millions de dollars pour assainir 56 chantiers contaminés présentant les plus hauts risques. Cependant, il n'a pas effectué d'estimation de coût détaillée pour les autres chantiers. Au moment de notre audit, le Ministère estimait que les coûts d'assainissement potentiels se situaient entre 163 et 782 millions.

Voici d'autres constatations importantes formulées dans le Rapport :

- Les plans de désaffectation de mines n'ont pas fait l'objet d'un examen technique rigoureux et les garanties financières fournies par les entreprises minières pour couvrir la fermeture des mines doivent être examinées pour s'assurer qu'elles sont suffisantes pour compenser les coûts d'assainissement après la cessation des opérations en cours.

- Durant les 20 dernières années, les recettes de l'Ontario provenant des redevances et impôts miniers équivalaient en moyenne à moins de 2 % de la valeur des minerais extraits et à moins de 1 % de la valeur des diamants extraits à ce jour.
- La province n'a pas su rapidement mettre à la disposition de l'industrie minière l'information géo-scientifique technique, comme les cartes et les évaluations, pour l'aider à reconnaître les possibilités d'exploration et de développement. Elle doit aussi aider les entreprises minières à répondre aux exigences de consultation des collectivités autochtones.
- La valeur estimative des gisements de chromite et de nickel dans le Cercle de feu, situé dans les basses terres de la baie James, se chiffre à 60 milliards de dollars. Pourtant, la province n'a pas adopté de plan détaillé ni établi d'échéancier à l'appui de leur exploitation.

-30-

Renseignements :  
Bonnie Lysyk  
Vérificatrice générale  
(416) 327-1326

Des renseignements additionnels et le rapport au complet sont accessibles à [www.auditor.on.ca](http://www.auditor.on.ca)